



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Déléguée à la protection
des données

KAHOOT

Date	version
29/04/2021	V1.0

L'analyse ici réalisée est basée sur les éléments d'information disponibles sur l'application sur l'internet en date mentionnée ci-dessus

KAHOOT est une plateforme en ligne (et en anglais) proposant deux types de jeux : Quiz ou Jumble.

- « Quiz » consiste à choisir la (ou les) bonne(s) réponse(s) parmi plusieurs propositions ;
- « Jumble » consiste à remettre dans le bon ordre des éléments de réponse.

Tous les participants (le nombre de joueurs est illimité) jouent en même temps, en direct, chacun équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, tandis que les questions s'affichent sur l'écran. Le temps de réponse est limité, les élèves peuvent jouer en équipes et les résultats intermédiaires permettent de voir l'évolution du classement en temps réel.

La version gratuite (Kahoot s'engage à maintenir cet accès gratuit en plus des différentes versions payantes) permet d'avoir accès aux quiz déjà créés pour les modifier, mais aussi de créer un quiz ou un Jumble. Sons, images, textes (courts) peuvent être associés. L'outil donne la possibilité pour le formateur d'exporter les résultats de la session sous format tableur.

Il existe également un mode Challenge qui permet d'envoyer un quiz aux élèves qui y répondront en différé. Il faudra alors que les élèves installent l'application Kahoot sur leur appareil mobile.

Législations applicables

KAHOOT a son Siège social à Oslo (Norvège) mais appartient à une société américaine The Walt Disney Company dont le siège est à Burbank, Californie, États-Unis

Transfert hors UE

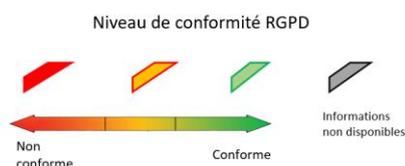
Les CGU de l'application précisent que les informations personnelles peuvent être stockées et traitées dans tout pays où Kahoot a des installations ou dans lequel il fait appel à des fournisseurs de services. Si les CGU précisent que concernant les transferts de l'EEE dans des pays qui ne répondent pas aux attentes de la Commission européenne, Kahoot a mis en place des mesures adéquates, telles que les clauses contractuelles, elles ne précisent nullement la mise en place de mesures complémentaires permettant de faire obstacle à des législations extra-européennes qui portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne concernée, mesures complémentaires dont il revient au RT (DASEN ou Chef d'établissement) de s'assurer de leur adéquation.

Répartition des responsabilités

Lors de l'utilisation, dans le cadre pédagogique, d'une ressource en ligne utilisant des données à caractère personnel, le responsable de traitement est le chef d'établissement dans les EPLE, le DASEN dans les écoles, la société fournissant la solution agit au sens du RGPD en tant que sous-traitant. La société ne se positionne pas comme sous-traitant (seule une utilisation à titre personnel de la solution est prévue).

CGU

Les CGU sont modifiables à tout moment de manière unilatérale et sans information préalable de l'utilisateur.



Ceci est un avis consultatif du DPD, en cas de désaccord il est conseillé à titre de bonne pratique par les lignes directrices du G29 de consigner par écrit les raisons pour lesquelles l'avis du DPD n'a pas été suivi.

Cookies

De nombreux cookies et traceurs (cookies, pixels invisibles et autres technologies similaires) sont présents sur la solution. Il n'existe pas de bandeau permettant à l'utilisateur de refuser la mise en place de ces traceurs.

AVIS DPD :

UTILISATION AVEC DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL : AVIS DEFAVORABLE

L'application Kahoot ne présente pas les garanties nécessaires à une utilisation respectueuse de la protection des données dans le cadre pédagogique.

- La solution n'est prévue pour être utilisée qu'à titre "personnel", il n'existe pas de lien entre le sous-traitant (Kahoot) et le responsable du traitement (chef d'établissement, DASEN).
- Le traitement ne peut pas être opéré sur la base d'une mission de service public, mais uniquement sur la base du consentement. Celui-ci doit être libre, ce qui n'est pas le cas quand il y a prescription de l'enseignant pour s'inscrire sur l'application. De plus, une preuve du consentement des représentants légaux des mineurs de moins de 16 ans est indispensable.
- Les données, collectées en dehors de l'UE, sont récupérées, entre autres, à des fins commerciales.

UTILISATION SANS COMPTES : AVIS RESERVE

L'accès à un quizz ne nécessite pas de création de compte élèves, l'accès se faisant via le code PIN du quizz créé par leur enseignant, et en renseignant un « prénom » d'utilisateur. L'anonymisation de ce « prénom utilisateur » ne suffit pas à anonymiser l'utilisateur, l'application collectant et traitant en parallèle un grand nombre de données (IP, informations du navigateur et de l'appareil, données d'utilisation des applications, informations collectées via les cookies et traceurs, informations démographiques et autres informations agrégées ; Une utilisation uniquement sur un réseau pédagogique et sur du matériel banalisé permettra de limiter l'identification des utilisateur. L'utilisation par les élèves à partir de matériel qui leur est spécifiquement réservé (ex tablette) ou à partir d'équipements personnel ou à partir de leur domicile ne devrait pas être envisagée.

Des solutions de Quizz ou Jumble plus respectueuses des données et de la vie privée doivent être recherchées.